VILLE DE CLERMONT FERRAND

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 063-216301135-20260717-A170726DAGISM01-AR

LE MAIRE
DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-19 précisant que : « Le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature :
1° / Au Directeur Général des Services et au Directeur Général Adjoint des Services de mairie ;
2° / Au Directeur Général et au Directeur des Services Techniques ;
3° / Aux responsables de services communaux. »

ARRÊTE

ARTICLE 1

Pour les mesures courantes de gestion de la trésorerie et de la dette de la Commune, qui nécessitent une prise de décision dans un délai très court à savoir :

- Gestion de la trésorerie : mobilisation ou remboursement de fonds dans le cadre de contrats de ligne de trésorerie ou de contrats de prêts de type « revolving » ;
- Gestion de la dette : arbitrage de taux et « topage ».

ARTICLE 2

Pour les actes mentionnés à l'article 1 du présent arrêté, la délégation de signature est accordée à **Madame Julie HAMELIN**, Directrice Générale Adjointe des Services.

En cas d'absence ou d'empêchement, cette délégation sera exercée par : **Monsieur Pascal VIVIER**, Directeur Général Adjoint des Services ;

En cas d'absence ou d'empêchement des Directeurs Généraux Adjoints susnommés, la délégation sera exercée par **Madame Catherine CHABANON**, Directrice de la Direction des Finances et du Conseil de Gestion.

ARTICLE 3

Les délégations précitées s'exercent sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

ARTICLE 4

La Direction Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat, publié et notifié aux intéressés.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 JUIL. 2026

Le Maire,

Julien BONY

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Notifié le 17 JUIL. 2026

- Transmis au représentant de l'Etat le 17 JUIL. 2026

- Publié par mise en ligne le 17 JUIL. 2026